Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230213-DEL-2023-01-05-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'An deux mille Vingt-Trois, le Vingt-Quatre Janvier, à Dix Huit heures Quinze minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de FOUGEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Christian ROBERT, Président.

Date de convocation : 16 Janvier 2023
Nombre de Délégués : 28
En exercice : 28
Présents : 24
Dont : titulaires : 22 - suppléants : 2
Est nommé secrétaire de séance : Marie-Annick BEAUFRERE

PRESENTS : ***Buxières d'Aillac*** : Didier GUENIN ; ***Cluis*** : Didier FLEURY, Mélissa PENOT, Jean-Pierre DALOT, Francis DAVIER; ***Fougerolles*** : Arnaud DENORMANDIE, Philippe BAILLY; ***Gournay*** : Philippe BAZIN, Bertrand SACHET ; ***Lys Saint Georges*** : Olivier MICHOT; ***Maillet*** : Denis DESCOUX (suppléant); ***Malicornay*** : Jean-Paul BALLEREAU; ***Mers Sur Indre*** : Christian ROBERT, Jean-Marc LAFONT, Hélène BEHRA; ***Montipouret*** : Marie-Christine MERCIER; ***Mouhers*** : Samuel LARDEAU (suppléant); ***Neuvy Saint Sépulchre*** : Guy GAUTRON, Jean-Marie BOFFEL, Marie-Annick BEAUFRERE, Delphine CHAUVAT, Jean-Luc MATHEY ; ***Tranzault*** : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT.

Absents : ***Cluis :*** 0, ***Fougerolles : 0*** ; ***Gournay :*** 0, ***Mers-Sur-Indre*** : 0 ; ***Montipouret*** : David DORANGEON, Mélina BARABE; ***Mouhers :*** Barbara NICOLAS; ***Neuvy-Saint-Sépulchre*** : Cécile PLANTUREUX, Philippe ROUTET

Pouvoirs : Madame Cécile PLANTUREUX a donné pouvoir à Madame Delphine CHAUVAT. Madame Barbara NICOLAS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DENORMANDIE jusqu'à l'arrivée de son suppléant, Monsieur Samuel LARDEAU

En présence de : Monsieur Arnaud HANSSE du Bureau d'Etudes GILSON et de Janna ALLOUCHE, chargée de mission « PLUi »

*****

Délibération DEL.2023.01.05.
Objet : PERSONNEL
Création d'un emploi contractuel d'adjoint technique à temps complet au service « Ordures Ménagères »

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Didier GUENIN, Vice-Président Délégué, qui rappelle que Monsieur Jean-François FOUCHET, adjoint Technique Principal de 2ème classe, responsable du service « Ordures Ménagères », fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2023. Il sera en congés annuels le 16 mars au soir.

En conséquence, il propose la création d'un emploi en Contrat à Durée Déterminée, à temps complet, de 2,5 ans à compter du 1er avril 2023. Le service « Ordures Ménagères » ne comptera plus que 4 emplois permanents à temps plein.

Accusé de réception en préfecture
036-200018521-20230213-DEL-2023-01-05-DE
Date de télétransmission : 13/02/2023
Date de réception préfecture : 13/02/2023

Le Conseil Communautaire en prend acte et après en avoir délibéré :

Vu le code de la fonction publique et plus particulièrement l'article L 332-8-3° ;

- Décide de créer, sur la base de l'article L 332-8-3° du code de la fonction publique, un emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet, affecté au service « Ordures Ménagères », pour pourvoir un emploi permanent, pour la période du 1er avril 2023 au 30 septembre 2024;

- Fixe la rémunération de cet emploi en référence à la grille de rémunération de la fonction publique territoriale correspondant au grade d'adjoint technique aux indices correspondants à l'échelon égal ou immédiatement supérieur au SMIC ou au traitement minimum garanti dans la fonction publique territoriale, si la rémunération contractuelle devient inférieure à celui-ci ;

- Autorise Monsieur le Président à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant ;

- Précise que l'agent nommé pourra effectuer des heures supplémentaires par nécessité de service.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,
A NEUVY-SAINT-SEPULCRE, le 13 Février 2023

Le secrétaire,
Marie-Annick BEAUFRERE

Le Président,
Christian ROBERT.

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230

Publié ou Notifié le : 13/02/23

Le Président,

Communauté de Communes du Val de Bouzanne 36230